

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 MARS 2021

25 FÉVRIER 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 2 MARS 2021 à 20 heures avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2021- Rénovation toiture et menuiseries de la mairie : Demande de DETR - Règlement d'occupation du terrain du bicross – Contrat de Mandat de vente des terrains des lotissements – Compte rendu de la commission de développement économique – Achat véhicule – Paiement factures avant le vote du Budget - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux mars à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, LEFRANC Franck, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, BERNARD Virginie DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël et LEBEAU MABIRE Caroline.

Etaient absents excusés : M. CANU Michel (procuration à Mme JACQUET), Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. LECOMTE), Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à Mme DEFOY),

Mme DEFOY Marine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention, le Conseil adopte le compte rendu municipal du 2 février 2021.

D20210201. RÉNOVATION TOITURE ET MENUISERIES DE LA MAIRIE – DEMANDE DE DETR

Le Maire expose au Conseil que les travaux de rénovation de la toiture et des menuiseries de la mairie de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le montant total des devis s'établit à 70 702.80 € HT soit 84 843.36 € TTC.

- Entreprise DE GAND : 61 469.76 € TTC pour la toiture
- Entreprise LEMAITRE : 23 373.60 € TTC pour les menuiseries (lucarnes et fenêtres bois existantes).

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2021
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

M. DE PAËPE, adjoint aux travaux évoque les devis en cours en plus des travaux sur la mairie de Gavray, et notamment le changement de l'ensemble des radiateurs sur tout le parc locatif. Des choix seront faits lors de la préparation du budget. Par ailleurs, il est noté que des travaux de rénovation sont effectués actuellement par la service technique au niveau d'un logement au 21 place de la mairie.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 MARS 2021

D20210202. RÉGLEMENT D'OCCUPATION DU TERRAIN DU BICROSS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de règlement d'utilisation du terrain de bicross joint en annexe de la présente décision.

Le terrain est libre d'accès de 8 h00 à 22h00. Sont notamment interdits sur le site, les véhicules motorisés, les animaux domestiques sans laisse, les boissons alcoolisées, le dépôt de déchet et tout ce qui peut perturber la vie des riverains par des nuisances sonores.

M. HOUSTIN, vice-président de la commission vie associative, informe que le chantier prévu en mars pour la mise en forme de ce terrain destiné au bicross, est reporté au 10 avril compte tenu de l'humidité du terrain ; plusieurs jeunes sont volontaires pour y participer ; les membres du conseil sont également invités à y participer

La fête du vélo prévue le 16 mai devra être reportée compte tenu du contexte sanitaire

D20210203. VENTE DES PARCELLES DES LOTISSEMENTS DE GAVRAY, MESNIL-ROGUES ET SOURDEVAL LES BOIS

(M. DELAMARCHE *quitte la salle*)

Le Maire expose au Conseil que les communes historiques du Mesnil-Rogues et Sourdeval-les-Bois avaient signé un contrat de mandat sans exclusivité avec l'agence Delamarche Immobilier pour la vente des parcelles de leur lotissement respectif. Ces mandats sont à ce jour échus.

Le Maire propose de signer un nouveau mandant de vente sans exclusivité avec l'agence Delamarche Immobilier et d'y adjoindre la vente des parcelles du lotissement de Gavray.

Le maire précise que les taxes du mandataire seront réglées par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil accepte de confier la vente des parcelles des lotissements de Gavray, Mesnil-Rogues et Sourdeval les Bois à l'agence Delamarche Immobilier et autorise le Maire à signer les contrats de mandat de vente sans exclusivité.

COMPTE-RENDU COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme JACQUET, rapporteur de la commission d'animation du développement économique, rend compte des travaux de la commission qui s'est réunie le 27 février dernier. Cette commission a notamment étudié la demande de l'Auberge du Mesnil-Rogues, locataire de la commune, qui demande une exonération de ses loyers compte tenu de la fermeture de l'établissement.

Sachant que la moyenne mensuelle des loyers de ce bâtiment, est estimée à 1 000 € (600 € pour la partie professionnelle et 400 € pour la partie privée) la commission propose une aide à hauteur de 50 % sur les cinq mois de loyers professionnels pendant la fermeture de l'établissement soit une aide de 1500 € (300 € x 5 mois) sur l'exercice 2020.

Pour les demandes 2021, tout professionnel devra faire sa demande au Maire avec à l'appui un bilan comptable 2019 et 2020. Le conseil approuve cette proposition.

Par ailleurs, la commission a pris connaissance des loyers pratiqués au sein des Halles. Les baux se terminent en 2024. Une réflexion devra être menée sur le montant des loyers après la réalisation des travaux.

Les deux extrémités du bâtiment seront occupées par l'office du tourisme et la bibliothèque qui pourrait devenir une médiathèque pour un meilleur service à la population.

M. BIDOT, fait un point sur les différentes aides accordées aux entreprises de notre commune.

D20210204.LOYERS AUBERGE DU MESNIL-ROGUES

Après avoir entendu le rapport de la commission du développement économique, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil décide d'accorder une remise gracieuse sur les loyers de l'Auberge du Mesnil-Rogues à savoir :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 MARS 2021

- 1 000 € sur le titre 480 en date du 28 octobre 2020 (loyer de novembre et lissage du loyer d'avril)
- 500 € sur le titre 570 en date du 15 décembre 2020 (loyer de décembre et lissage du loyer d'avril)

Le crédit de 1 500 € sera inscrit sur le compte 678 du budget primitif 2021.

D20210205. ACHAT VÉHICULE

Le Maire expose au conseil qu'il convient de changer le véhicule « Expert » du service technique.

Deux options s'offrent au conseil pour le remplacement de ce véhicule.

- 1^{ère} option : achat d'un véhicule d'occasion : Renault Kangoo 149 500 km, année 2008, diesel au prix de 6 612.08 € HT soit 6 765.94 € TTC proposé par le garage Gavray Autos.
- 2^{ème} option : location d'un véhicule électrique : Renault Kangoo neuf location mensuelle de 269.97 € HT soit 323.96 € TTC/mois (5 ans)

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le conseil décide de choisir l'option n°2, soit une formule location de véhicule électrique, et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

D20210206. BUDGET COMMUNAL. PAIEMENT FACTURES AVANT VOTE DU BUDGET

Le Maire informe qu'il a été nécessaire d'acquérir un mini PC dédié à la visioconférence afin de compléter l'équipement de la salle de réunion. Coût du matériel : 593.62 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget communal 2021 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2020 était de 1 717 397.50 € et que le quart de cette somme représente un montant de 429 349 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau suivant :
 - o Section d'investissement
 - Compte 2183– acquisition mini PC auprès de BUROLOGIC : 593.62 €
- Dit que les crédits utilisés seront inscrits au BP 2021 lors de son adoption.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Remerciement** de la famille TROCHUT pour l'envoi de fleurs lors du décès de Christian
- **Gardiennage Eglise de Sourdeval les Bois** : le conseil est informé que des heures complémentaires seront versées en fin d'année à Mme LE BIGOT, agent technique communal, qui assure l'ouverture et la fermeture quotidienne de l'église de Sourdeval les Bois
- **Point CCAS** : Mme SABINE PACARY fait le point sur la vaccination à la RPA (17 personnes ont reçu la première dose du vaccin). Par ailleurs elle informe les élus que des listes des personnes vaccinables (personnes de plus de 75 ans) sont adressées au centre de vaccination à Coutances qui propose rapidement des rendez-vous en retour. Au nom des habitants et au nom des membres du CCAS, Mme SABINE PACARY remercie vivement les services de Coutances Mer et Bocage pour cette efficacité. M. BIDOT informe le conseil que la réussite de cette

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 MARS 2021

opération est notamment due grâce à l'efficacité des équipes médicales en place et des services de la ville de Coutances.

M. le Maire tient à remercier les professionnels de santé locaux (Dr Savary et Mme Laurent infirmière) pour la vaccination au sein de la RPA.

- **Organisation de la réunion avec les professionnels de santé de Gavray-sur-Sienne et Hambye**
 - o Création d'une réunion hebdomadaire
 - o Création de 4 ateliers
 - o Création d'une association Gavray-sur-Sienne/Hambye Santé: la première assemblée générale aura lieu demain 3 mars.
 - o Visio avec Latitude Manche, qui nous accompagnera sur la communication
- **Réunion de secteurs des maires ruraux à Agon-Coutainville** : il est à noter la présence de Mme LARBI, maire de Lengronne au sein du conseil d'administration de cette association.
- **Potager à l'école Primaire** a été mis en place grâce à la collaboration de parents, grand parents et l'équipe éducative. M. le Maire adresse ses remerciements à Michaël, Patrick et Manuel.
- **Accueil des collégiens** pour mener des projets avec la municipalité : Mme LEBARGY présente à cette rencontre rapporte au conseil les conclusions de cette rencontre. Beaucoup d'idées et de demandes ont été formulées par les collégiens. 2 actions ont été retenues : aide aux personnes âgées lors du marché hebdomadaire du samedi et amélioration du cadre de vie avec notamment le ramassage des déchets.
- **Affaires scolaires** :
 - o Remerciement à M. BIDOT, président de la CMB, pour avoir défendu le maintien des classes du groupe scolaire.
 - o Interpellation de Mme Tardif professeure d'EPS au collège à propos de la DHG (Dotation Horaires Globalisés) = projet de suppression de 3 heures. Ce qui engendrait la diminution voire l'arrêt des activités du mercredi après-midi. M. HEURTAUX informe que pour l'instant rien n'est acté (des forfaits UNSS ont été demandés). A la prochaine rentrée, les effectifs du collège de Gavray sur Sienne se maintiennent.
- **Réunion au Département** : M. le Maire informe qu'il a participé à une réunion au Conseil Départemental, organisée par les Conseillers Départementaux du Canton de Quettreville.
- **Rencontre avec la famille Durel** pour organisation de la course éponyme le 4 avril.
- **Participation à différentes visio** : aménagement, mobilité, bâtiment, énergie ; Petites Villes de Demain ; Ma commune dans l'économie circulaire ;
- 6 mars : départ de Lucien Legros.
- 16 mars : installation de la pause méridienne à la Poste
- **Remerciement à l'office du tourisme** pour la plaquette remise aux conseillers « Coutances au cœur du Pays d'art et d'histoire ».
- **Prochaines réunions du conseil municipal**
 - o Mardi 23 mars : vote des comptes administratifs et de gestion de l'ensemble des budgets (budget principal, trois budgets de lotissement et budget du service assainissement) et vote du budget 2021 du service assainissement
 - o Mardi 13 avril : vote des budgets 2021 : budget principal et budgets des lotissements.

QUESTIONS DIVERSES

Mme JACQUET informe le conseil que suite à une réunion au syndicat de la Perrelle, des conteneurs fermés vont être installés au sein des déchetteries pour la récupération des matériels électroniques afin d'éviter les vols.

Prochain conseil : Mardi 23 mars à 20 heures.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 MARS 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Cette séance de conseil municipal en date du 2 février 2021 contient six délibérations numérotées D20210201 à D20210206.